

Nouvelles du Palais fédéral

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **38 (2011)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le réseau diplomatique suisse et consulaire en mutation: création de centres consulaires régionaux et mesures d'accompagnement

Pour mener sa politique extérieure et défendre ses intérêts, la Suisse s'appuie sur un réseau de quelque 140 représentations diplomatiques et consulaires réparties dans le monde entier ; un réseau remarquable pour un pays de la taille de la Suisse, qui se place au 9e rang mondial. L'allocation des ressources au sein du réseau helvétique fait l'objet d'évaluations permanentes. Ainsi, au cours de ces quinze dernières années, ces ressources ont-elles été réduites en Europe occidentale (fermeture de postes tels que Naples, Bordeaux, Dresde, etc.) et en Amérique du Nord (clôture de Houston p. ex.), afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins liés à l'émergence des pays du Sud et de l'Est (p. ex. ouvertures de postes à Astana, Saint-Pétersbourg et Guangzhou). Plus récemment, des considérations d'ordre budgétaire - réalisation d'économies au niveau des charges du personnel et des frais d'exploitation - ont présidé à la fermeture de nos Consulats généraux à Düsseldorf, Gênes et Edimbourg.

Quant aux réévaluations actuelles, elles reposent sur une analyse d'efficacité de la fourniture des services consulaires aux Suisses et aux Suissesses de l'étranger, sous-tendue par le maintien, voire le renforcement de la qualité du service public. Cette analyse a abouti à l'établissement de catalogues de prestations spécifiques à chaque représentation, dont a notamment découlé la fermeture de sections consulaires au sein d'Ambassades au profit de la création de centres consulaires régionaux (voir liste dans l'encadré). Cette analyse a montré que les Ambassades concernées offrent toutes, au-delà de leur engagement diplomatique - touchant les questions politiques, culturelles, économiques et commerciales - l'ensemble des prestations consulaires, à savoir une large gamme de services variant de l'établissement de pièces d'identité aux questions d'état civil en passant par les légalisations et l'établissement de visas, etc. Or ces produits similaires sont offerts par des chancelleries relativement proches les unes des autres et utilisant individuellement des ressources importantes tant en termes de personnel qu'en termes d'infrastructures et de matériel (machines à saisir les données biométriques p. exemple). Notre Ambassade à Bratislava est un bon exemple d'utilisation peu économe de nos ressources dans le contexte des prestations purement consulaires, un volume d'affaires de 42 passeports et de trois visas par an ne justifiant pas la présence de deux collaborateurs transférables à plein temps. L'idée de concentrer en un seul lieu un catalogue de prestations consulaires complet entraîne une économie d'échelle substantielle. En effet, il induit l'affectation d'un personnel non plus disproportionné mais bien proportionnel à la demande émanant des compatriotes de régions voisines immatriculés sous un seul toit, ainsi que des investissements en matériel limités à une seule localité dans une région donnée. En bref, le transfert d'unités administratives vers des centres consulaires régionaux a pour objectif une

optimisation des ressources. Ceci dit, il y a lieu de préciser que cet exercice de concentrations ne doit pas être assimilé à des fermetures de représentations : la présence suisse reste bel et bien assurée dans les pays aux sections consulaires déplacées, nos Ambassadeurs assurant et leurs tâches diplomatiques et la proximité humaine avec nos compatriotes établis dans leurs pays de résidence ou d'accréditation.

Le DFAE est toutefois conscient du fait que la fermeture de représentations, ou la concentration des tâches en des centres consulaires régionaux ont de fortes incidences pour la colonie suisse. Ce du fait du transfert de certaines tâches dans d'autres représentations, de l'éloignement géographique et de la perte du sentiment de proximité qui en découle. Nous comprenons par exemple que devoir entreprendre un voyage pour procéder à la prise de données biométriques représente une contrainte pour les personnes concernées.

C'est pourquoi, soucieux de maintenir et de consolider un service public de qualité le DFAE a prévu nombre de mesures d'accompagnement comme la création d'une direction consulaire qui vaut comme instrument visant la fidélité à un service public digne de ce nom. La «Helpline» appelée à répondre graduellement aux appels téléphoniques et aux courriels 365 jours par an en est l'un des fleurons. Au titre de ces mesures, il sied de mentionner que du personnel local restera dans les Ambassades se détachant de leurs sections consulaires pour assurer certaines tâches en collaboration étroite avec les centres consulaires régionaux. On relèvera encore la mise en place de services itinérants avec appareils mobiles pour la prise de données biométriques. A ce propos, il faut savoir que chacun peut effectuer cette démarche auprès de tout bureau de passeport en Suisse (par exemple lors d'un voyage au pays) ou au sein de toute représentation suisse à l'étranger avec section consulaire, et ce d'entente avec la représentation où le/la requérant(e) est immatriculé(e). Des points de chute seront établis pour l'officialisation des certificats de vie pour l'AVS (p. ex. clubs suisses, consulats honoraires). Pour les cas de protection consulaire, nous comptons nous appuyer par plus sur notre réseau de consuls honoraires qui seront sensibilisés aux diverses facettes de leur fonction - dont l'un des volets relèvent de leur proximité avec la communauté suisse -

CHANCELLERIE (FERMÉE)	CENTRE CONSULAIRE RÉGIONAL (OUVERT)	DATE
Tirana (Albanie)	Balkans (Pristina)	01.04.2011
Harare (Zimbabwe, Malawi, Zambie, Angola)	Afrique australe (Pretoria)	01.04.2011
Sofia (Bulgarie)	Europe du Sud-Est (Bucarest)	15.04.2011
Port-au-Prince (Haïti)	Hispaniola (Saint-Domingue)	01.05.2011
Bruxelles (Belgique)		
Luxembourg (Luxembourg)	Benelux (La Haye)	16.05.2011
Helsinki (Finlande)		
Copenhague (Danemark)		
Oslo (Norvège)	Pays nordiques (Stockholm)	30.05.2011
Ljubljana (Slovénie)		
Zagreb (Croatie)		
Budapest (Hongrie)		
Bratislava (Slovaquie)		
Prague (République tchèque)	Vienne	été 2011

lors de la conférence qui les réunira pour la première fois en Suisse au mois d'août 2011. On mentionnera dans ce contexte que depuis 1990 le DFAE a procédé à plus d'une centaine d'ouvertures de consulats honoraires pour tenir compte de l'évolution des intérêts suisses et l'apparition de nouveaux besoins, avant tout dans les pays émergents. Le DFAE s'assure maintenant du concours de l'Organisation des Suisses de l'étranger dans le cadre des procédures de nomination, dans l'idée de cibler au mieux les besoins sur place ainsi que les attentes de la colonie suisse. Il va sans dire que le DFAE accompagne et soutient le développement de services en ligne. Il compte par ailleurs recourir aux formes de coopération avec les Etats de l'espace de Schengen et approfondir son partenariat avec l'Autriche et l'Allemagne en matière de protection consulaire.

Nous ne manquerons pas de tenir le lectorat de la Revue Suisse au courant des développements futurs concernant le réseau diplomatique et consulaire suisse. Il est en constante mutation alors que sa forme relève notamment du principe d'universalité (la Suisse cherche à établir des relations avec l'ensemble des pays du globe), des nouveaux défis géopolitiques et de la défense des intérêts suisses dans leur ensemble, y inclus de sa composante concernant les services aux citoyens suisses. JFL

INITIATIVES POPULAIRES:

Depuis notre dernière édition, les initiatives populaires suivantes ont vu le jour: (expiration du délai imparti pour la récolte des signatures entre parenthèses)

- Initiative populaire fédérale «Pour une caisse publique d'assurance maladie» (01.08.2012)
- Initiative populaire fédérale «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte)» (08.09.2012)
- Initiative populaire fédérale «Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimum)» (17.12.2012)

Veillez vous reporter à la page www.bk.admin.ch/aktuell/abstimmung où vous trouverez la liste actuelle des propositions de référendums et des initiatives populaires ainsi que les formulaires de signature correspondants disponibles. Veillez envoyer le formulaire rempli et signé directement au comité responsable de l'initiative.

RESPONSABLE DES PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES DU DFAE:
JEAN-FRANCOIS LICHTENSTERN, RELATIONS AVEC LES SUISSES DE L'ÉTRANGER
BUNDESGASSE 32, CH-3003 BERNE
TÉLÉPHONE: +41 800 24 7 365
WWW.EDA.ADMIN.CH/ASD, E-MAIL: HELPLINE@EDA.ADMIN.CH

Où vivent le plus de Suisses de l'étranger

